

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le onze juillet, à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 juillet 2020 s'est réuni au complexe sportif de Kerbiniou, avenue Gustave Flaubert, sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD - Audrey PERDEREAU - Frédérick DUNET (*arrivé à 9h23 / délibération n°2*) - Anouk PAOLOZZI-DABO - Denis LENORMAND - Ghislaine HERVOCHE (*absente pour la délibération n°12*) - Xavier FOURNIER - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING - Rose Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - François FONTAINE - Yannick DANIO - Isabelle MELLOUET (*absente pour la délibération n°27*) - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Florence PENOT-MARTINEAU (*arrivée à 9h44 / délibération n°15*) - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS - Guillaume GENRE (*arrivé à 9h25 / délibération n°2*) - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.

Étaient excusés : Jacques GUIHÉNEUF donne pouvoir à Joseph GAULTIER, Frédérick DUNET donne pouvoir à Nicolas CRIAUD

Secrétaire de Séance : Nicolas RENAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et donne, à sa demande, la parole à Ghislaine HERVOCHE.

Ghislaine HERVOCHE fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, Monsieur le Président, cher Nicolas,

En ma qualité de Première Adjointe, je souhaite me faire le porte-parole du groupe majoritaire de ce Conseil Municipal pour te féliciter pour ton élection hier au soir à la présidence de Cap Atlantique. C'est une vraie opportunité, c'est historique, c'est une vraie chance pour Guérande mais aussi pour l'ensemble du territoire communautaire. Tes valeurs, on les connaît, puisque ce sont celles qui nous ont rassemblés pour t'accompagner dans la belle aventure des élections municipales : confiance, respect, écoute, bienveillance, collégialité et engagement pour servir. C'est une grande fierté, un honneur pour nous tous d'être à tes côtés. Je sais que nos représentants élus Guérandais sauront t'épauler pour relever ce nouveau challenge. Alors en toute simplicité, bravo à toi. Nous te souhaitons le meilleur pour porter l'avenir de notre territoire. Ensemble Cap Atlantique avance. »

Monsieur le Maire remercie Ghislaine HERVOCHE de son intervention.

Puis Monsieur le Maire nomme Nicolas RENAUD secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel nominal des élus.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2020.

Catherine BAILHACHE souhaite apporter le correctif suivant concernant la délibération N°4 consacrée à la délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; elle demande que sa prise de parole telle que retranscrite ci-dessous figure au procès-verbal en lieu et place de ce qui a été initialement indiqué.

« Madame BAILHACHE s'interroge sur le point 4 relatif aux marchés publics car le conseil municipal avait délibéré en 2019 pour autoriser la mutualisation de la commande publique pour les marchés au-delà de 25 000 €, alors que cette délibération autorise de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés dont le montant est inférieur à 214 000 €. »

Sous réserve de la prise en compte de cette remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la première délibération.

1 Élection des administrateurs élus au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Guérande

Les listes qui se présentent à l'élection sont :

- Liste Ensemble Guérande Avance
 - Ghislaine HERVOCHE
 - Stéphane SIMON
 - Rose-Anne MOREAU
 - Gwendoline MORAND-GABARD
 - Caroline LEBEAU
 - Yannick DANIO
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire :
 - Mercédès FORGE
 - Gaëlle ESTAY
- Liste Nouveau Souffle pour Guérande :
 - Sylvie COSTES
 - Jean-Luc BAHOLET

VOTE :

- Liste Ensemble Guérande Avance (23 voix) : Ghislaine HERVOCHE, Stéphane SIMON, Rose-Anne MOREAU, Gwendoline MORAND-GABARD, Caroline LEBEAU, Yannick DANIO
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire (4 voix) : Mercédès FORGE
- Liste Nouveau Souffle pour Guérande (4 voix) : Sylvie COSTES

Monsieur le Maire précise que la séance d'installation du CCAS se tiendra le 27 août prochain. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, pour les nominations ou les représentations, Monsieur le Maire a systématiquement proposé un vote à main levée, ce qui a été accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

2 – Désignation de délégués au S.I.V.O.M. de La Madeleine

Les listes qui se présentent à l'élection sont :

- Liste Ensemble Guérande Avance :
 - titulaires :
 - Nicolas CRIAUD
 - Denis LENORMAND
 - François FONTAINE

- Caroline LEBEAU
- suppléants :
 - Anouk PAOLOZZI-DABO
 - Frédéric DUNET
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire :
 - titulaire : Jean-Noël DESBOIS
 - suppléant : François PAGEAU
- Liste Nouveau Souffle Pour Guérande :
 - titulaire : Jean-Luc BAHOLET
 - suppléant : Charles de KERSABIEC

VOTE : Unanimité

Ont été élus :

5 titulaires :

- Liste Ensemble Guérande Avance : Nicolas CRIAUD, Denis LENORMAND, François FONTAINE, Caroline LEBEAU
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire : Jean-Noël DESBOIS

3 suppléants :

- Liste Ensemble Guérande Avance : Anouk PAOLOZZI-DABO et Frédéric DUNET
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire : François PAGEAU

Monsieur le Maire précise que la séance d'installation du S.I.V.O.M de la Madeleine se déroulera le 23 juillet prochain et le vote du compte administratif aura lieu le 29 juillet 2020.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

3 – Désignation de délégués au SY.D.E.L.A.

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont reçu une plaquette présentant le rôle du SYDELA.

Les noms des candidats proposés sont :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| • Titulaires | • Suppléants |
| Frédéric DUNET | Joseph GAULTIER |
| Jacques GUIHÉNEUF○ | Anthony PEDRON |

VOTE : Unanimité

Ont été élus :

- 2 titulaires : Frédéric DUNET, Jacques GUIHÉNEUF
2 suppléants : Joseph GAULTIER, Anthony PEDRON

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

4 – Désignation de délégués au Syndicat intercommunal de la fourrière et du refuge pour animaux de la presqu'île guérandaise

Les noms des candidats proposés sont :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| • Titulaires | • Suppléante |
| ○ Isabelle MELLOUET | ○ Gwénaëlle MORVAN |
| ○ Guillaume GENRE | |

VOTE : Unanimité

Ont été élus :

2 titulaires : Isabelle MELLOUET, Guillaume GENRE

1 suppléante : Gwenaëlle MORVAN

5 – Désignation de délégués au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière

Catherine Bailhache souhaite proposer sa candidature à cette désignation. Nul n'ignore son implication sur la problématique de la dégradation prématurée des toitures des chaumières. Elle propose sa candidature afin de travailler sur ce dossier sur lequel elle s'implique depuis 3 ans. Les causes des dégradations sont maintenant mieux connues et sont liées en grande partie à la qualité du chaume. Un travail est engagé avec la Carène afin d'indemniser les propriétaires sur cette dégradation prématurée et sur la rénovation des toitures. Il est important de structurer et développer la filière et repartir avec optimisme sur l'utilisation de ce matériau biosourcé. Pour ces raisons, Catherine Bailhache est candidate à ce poste de titulaire au Parc de Brière.

Monsieur le Maire enregistre la candidature de Catherine BAILHACHE, en complément de celles de Gwénaëlle MORVAN et Audrey PERDEREAU.

VOTE : 24 voix pour Gwenaëlle MORVAN et Audrey PERDEREAU - 4 voix pour Catherine BAILHACHE (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) - 4 Abstentions (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY)

Ont été élues :

1 titulaire : Gwenaëlle MORVAN

1 suppléante : Audrey PERDEREAU

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

6 – Désignation de délégués à l'Association syndicale de la Grande Brière Mottière

Monsieur le Maire enregistre la candidature de Catherine BAILHACHE, en complément de celles de Joseph GAULTIER et Gwénaëlle MORVAN.

VOTE : 24 voix pour Joseph GAULTIER et Gwenaëlle MORVAN - 4 voix pour Catherine BAILHACHE (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) - 4 Abstentions (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY)

Ont été élus :

1 titulaire : Joseph GAULTIER

1 suppléante : Gwenaëlle MORVAN

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

7 – Désignation de représentants à l'association BB d'Éole

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaires : Ghislaine HERVOCHE, Rose-Anne MOREAU
- Suppléants : Audrey DUBOIS, Stéphane SIMON

VOTE : 25 voix pour Ghislaine HERVOCHE, Rose-Anne MOREAU, Audrey DUBOIS et Stéphane SIMON – 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – 3 personnes ne participent pas au vote (François PAGEAU, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY)

Ont été élus :

- 2 titulaires : Ghislaine HERVOCHE, Rose-Anne MOREAU
- 2 suppléants : Audrey DUBOIS, Stéphane SIMON

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

8 – Désignation de délégués à la Mission locale de la presqu'île guérandaise

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaire : Laurent CHASSAING
- Suppléante : Gwendoline MORAND-GABARD

VOTE : 27 voix pour Laurent CHASSAING et Gwendoline MORAND GABARD – 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

Ont été élus :

- 1 titulaire : Laurent CHASSAING
- 1 suppléante : Gwendoline MORAND GABARD

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

9 – Désignation de délégués à la Résidence d'hébergement pour les jeunes actifs

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaire : Laurent CHASSAING
- Suppléante : Gwendoline MORAND-GABARD

VOTE : 27 voix pour Laurent CHASSAING et Gwendoline MORAND GABARD - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

Ont été élus :

- 1 titulaire : Laurent CHASSAING
- 1 suppléante : Gwendoline MORAND GABARD

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

10 – Désignation d'un délégué à l'hôpital intercommunal de la presqu'île de Guérande - Le Croisic

Le nom du candidat proposé est : Nicolas CRIAUD

VOTE : 28 voix pour Nicolas CRIAUD - 3 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

A été élu :

1 représentant : Nicolas CRIAUD

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

11 – Désignation de délégués à l’E.S.A.T. de Saillé

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaire : Rose-Anne MOREAU
- Suppléante : Ghislaine HERVOCHE

VOTE : 27 voix pour Rose-Anne MOREAU et Ghislaine HERVOCHE - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

Ont été élues :

1 titulaire : Rose-Anne MOREAU
1 suppléante : Ghislaine HERVOCHE

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

12 – Désignation de délégués à la Résidence Fleur de sel

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaire : Rose-Anne MOREAU
- Suppléant : Stéphane SIMON

VOTE : 27 voix pour Rose-Anne MOREAU et Stéphane SIMON - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE)

Ont été élus :

1 titulaire : Rose-Anne MOREAU
1 suppléant : Stéphane SIMON

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

13 – Désignation de délégués à la Résidence Les Saulniers

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaire : Rose-Anne MOREAU
- Suppléant : Stéphane SIMON

VOTE : 28 voix pour Rose-Anne MOREAU et Stéphane SIMON - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE)

Ont été élus :

1 titulaire : Rose-Anne MOREAU
1 suppléant : Stéphane SIMON

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

14 – Désignation de délégués au C.L.I.C. gérontologique

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaire : Ghislaine HERVOCHE
- Suppléante : Caroline LEBEAU

VOTE : 27 voix pour Ghislaine HERVOCHE et Caroline LEBEAU - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

Ont été élues :

- 1 titulaire : Ghislaine HERVOCHE
- 1 suppléante : Caroline LEBEAU

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

15 – Désignation d'un représentant de la Ville siégeant au Conseil d'administration du collège du Pays blanc

Le nom du candidat proposé pour le collège du Pays Blanc est : Caroline LEBEAU

VOTE : 28 voix pour Caroline LEBEAU - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

A été élue :

- 1 représentante : Caroline LEBEAU

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

16 – Désignation d'un représentant de la Ville siégeant au Conseil d'administration du collège Jacques-Brel

Le nom du candidat proposé pour le collège Jacques-Brel est : Stéphane SIMON

VOTE : 28 voix pour Stéphane SIMON - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

A été élu :

- 1 représentant : Stéphane SIMON

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

17 – Désignation d'un représentant de la Ville siégeant au Conseil d'administration du lycée Galilée

Le nom du candidat proposé pour le lycée Galilée est : Isabelle MELLOUET

VOTE : 28 voix pour Isabelle MELLOUET - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

A été élue :

1 représentante : Isabelle MELLOUET

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

18 – Désignation d'un représentant de la Ville siégeant au Conseil d'administration du lycée Olivier-Guichard

Le nom du candidat proposé pour le lycée Olivier-Guichard est : Laurent CHASSAING

VOTE : 28 voix pour Laurent CHASSAING - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

A été élu :

1 représentant : Laurent CHASSAING

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

19 – Désignation de délégués au Comité de jumelage avec Castro Marim

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaire : Xavier FOURNIER
- Suppléant : Joseph GAULTIER

VOTE : 28 voix pour Xavier FOURNIER et Joseph GAULTIER - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

Ont été élus :

1 titulaire : Xavier FOURNIER
1 suppléant : Joseph GAULTIER

Monsieur le Maire propose la délibération suivante.

20 – Désignation de délégués au Comité de jumelage avec Dinkelsbühl

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaire : Xavier FOURNIER
- Suppléante : Catherine LACROIX

VOTE : 28 voix pour Xavier FOURNIER et Catherine LACROIX - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

Ont été élus :

1 titulaire : Xavier FOURNIER
1 suppléante : Catherine LACROIX

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

21 – Désignation de délégués au Comité de jumelage avec Dolgellau

Les noms des candidats proposés sont :

- Titulaire : Xavier FOURNIER
- Suppléante : Gwénaëlle MORVAN

VOTE : 28 voix pour Xavier FOURNIER et Gwénaëlle MORVAN - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

Ont été élus :

- 1 titulaire : Xavier FOURNIER
- 1 suppléante : Gwénaëlle MORVAN

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

22 – Désignation d'un correspondant défense

Les noms des candidats proposés sont : Yannick DANIO, Charles de KERSABIEC

VOTE : 25 voix pour Yannick DANIO - 8 voix pour Charles de KERSABIEC (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY, Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE)

A été élu :

Yannick DANIO

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

23 – Désignation d'un référent sécurité routière

Le nom du candidat proposé est : Joseph GAULTIER

VOTE : 28 voix pour Joseph GAULTIER - 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – Gaëlle ESTAY ne participe pas au vote

A été élu :

Joseph GAULTIER

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

24 – Élection des membres de la Commission d'appel d'offres

Les listes des candidats proposés sont :

- Liste Ensemble Guérande Avance :
 - Titulaires : Anouk PAOLOZZI-DABO, Audrey PERDEREAU, François FONTAINE, Jacques GUIHÉNEUF
 - Suppléants : Yannick DANIO, Joseph GAULTIER, Nicolas RENAUD, Denis LENORMAND

- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire :
 - Titulaire Jean-Noël DESBOIS
 - Suppléante : Gaëlle ESTAY
- Liste Nouveau Souffle Pour Guérande :
 - Titulaire : Charles de KERSABIEC
 - Suppléant : Jean-Luc BAHOLET

VOTE : 25 voix pour la liste Ensemble Guérande Avance - 4 voix pour la liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY) – 4 voix pour la liste Nouveau Souffle pour Guérande (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE)

Ont été élus :

5 titulaires :

- Liste Ensemble Guérande Avance : Anouk PAOLOZZI-DABO, Audrey PERDEREAU, François FONTAINE, Jacques GUIHENEUF
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire : Jean-Noël DESBOIS (au bénéfice de l'âge)

5 suppléants :

- Liste Ensemble Guérande Avance : Yannick DANIO, Joseph GAULTIER, Nicolas RENAUD, Denis LENORMAND
- Liste Nouveau Souffle pour Guérande : Jean-Luc BAHOLET (au bénéfice de l'âge)

Représentant de Monsieur le Maire à la C.A.O. : Frédérick DUNET

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

25 – Création et désignation des membres de la Commission de la commande publique

Charles de KERSABIEC indique avoir déposé un amendement que Monsieur le Maire a reçu préalablement à la séance du Conseil Municipal. Il estime que pour les deux prochaines Commissions, la commande publique et les services publics, l'on a besoin d'une très grande transparence vis-à-vis des citoyens et il lui semble que si la Commission d'Appel d'Offres est limitée à 5 membres par les textes, il appartient au Maire d'élargir la composition des 2 Commissions précitées sans que la prééminence de la majorité municipale ne soit remise en question. Aussi, pour que tout le monde puisse participer à ces deux Commissions, il propose en lieu et place de la Commission est formée de 5 membres, la Commission est formée de 7 membres, ce qui permet une plus large représentation qui n'empêche en rien le pouvoir décisionnel du groupe majoritaire.

Cet amendement est proposé pour la Commission de la Commande Publique et pour la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Charles de KERSABIEC demande l'adoption de cet amendement et de passer à 7 le nombre de membres.

Frédérick DUNET entend la remarque mais celle-ci sous-entend deux choses, la première c'est qu'il pourrait y avoir une collusion au sein de ces Commissions si un représentant du groupe de Monsieur de KERSABIEC n'en faisait pas partie, or un représentant de la liste Vivons Guérande Ecologique et Solidaire siègera au sein de ces Commissions.

La deuxième remarque est qu'il convient de respecter le résultat des urnes et avec le raisonnement proposé s'il y avait plusieurs listes minoritaires, il y aurait autant de représentants à siéger au sein de ces Commissions. Il convient d'accepter le résultat des urnes et le groupe de la

minorité représenté sera celui de Monsieur PAGEAU ; la démocratie veut que le groupe de Monsieur de KERSABIEC ne pourra pas être représenté.

Frédéric DUNET fait confiance au représentant du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire pour tirer la sonnette d'alarme si besoin.

Monsieur le Maire confirme que la majorité municipale souhaite en rester à une Commission composée de 5 membres.

Catherine BAILHACHE indique que cela n'aurait pas été possible d'avoir 5 ou 6 listes car ces dernières n'auraient pas eu d'élus au sein du Conseil Municipal. Elle constate que jusqu'alors, elle n'est représentée dans aucune Commission. Elle souhaite rappeler que l'élection s'est faite avec peu de participants et Monsieur le Maire a exprimé la volonté d'avoir une expression démocratique au sein de la communauté, donc, elle attend qu'il y ait des places dans les commissions pour la minorité ; il s'agit de faire ensemble la construction de Guérande.

Monsieur le Maire lui répond que les minorités seront représentées dans les Commissions permanentes de chaque délégation. Et c'est dans ces Commissions qu'il y aura des échanges et que s'écrira le projet politique de la Ville de Guérande.

Les listes des candidats proposés sont :

- Liste Ensemble Guérande Avance :
 - Titulaires : Anouk PAOLOZZI-DABO, Audrey PERDEREAU, François FONTAINE, Jacques GUIHÉNEUF
 - Suppléants : Yannick DANIO, Joseph GAULTIER, Nicolas RENAUD, Denis LENORMAND
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire :
 - Titulaire Jean-Noël DESBOIS
 - Suppléante : Gaëlle ESTAY
- Liste Nouveau Souffle Pour Guérande :
 - Titulaire : Jean-Luc BAHOLET
 - Suppléant : Charles de KERSABIEC

VOTE : 25 voix pour la liste Ensemble Guérande Avance - 4 voix pour la liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY) – 4 voix pour la liste Nouveau Souffle pour Guérande (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE)

Ont été élus :

5 titulaires :

- Liste Ensemble Guérande Avance : Anouk PAOLOZZI-DABO, Audrey PERDEREAU, François FONTAINE, Jacques GUIHÉNEUF
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire : Jean-Noël DESBOIS (au bénéfice de l'âge)

5 suppléants :

- Liste Ensemble Guérande Avance : Yannick DANIO, Joseph GAULTIER, Nicolas RENAUD, Denis LENORMAND
- Nouveau Souffle pour Guérande : Charles DE KERSABIEC (au bénéfice de l'âge)

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

26 – Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - C.C.S.P.L.

La proposition de conseillers municipaux est la suivante :

- Liste Ensemble Guérande Avance :
 - Audrey PERDEREAU
 - Gwénaëlle MORVAN
 - Joseph GAULTIER
 - Jacques GUIHÉNEUF
 - Anthony PEDRON
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire :
 - Jean-Noël DESBOIS
- Liste Nouveau Souffle Pour Guérande :
 - Jean-Luc BAHOLET

La proposition d'associations (un membre par structure) est la suivante :

- Ligue de Protection des Oiseaux
- Association des commerçants Gwenrann and co
- Guérande Atlantique
- Le Club photo
- Comité des fêtes et commerçants et artisans de La Madeleine
- Les Amis de Guérande

Catherine BAILHACHE dit qu'elle n'a pas compris que c'était un scrutin de liste. Il s'agit de faire une proposition qui peut être panachée dès le début, donc ce n'est pas forcément à ce moment-là que l'on a un vote unique à faire, c'est ainsi qu'elle l'a compris. Elle considère que l'on vote pour une seule liste dans laquelle figurent les représentants de la majorité et des minorités.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un vote par liste, des conseillers municipaux font acte de candidature individuellement.

VOTE : 25 voix pour Audrey PERDEREAU, Gwénaëlle MORVAN, Joseph GAULTIER, Jacques GUIHÉNEUF et Anthony PEDRON - 4 voix pour Jean-Noël DESBOIS (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY) – 4 voix pour Jean-Luc BAHOLET (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE)

Ont été élus :

- pour le collège des élus :
 - Audrey PERDEREAU, Gwénaëlle MORVAN, Joseph GAULTIER, Jacques GUIHÉNEUF, Anthony PEDRON et Jean-Noël DESBOIS (au bénéfice de l'âge)
- pour le collège des associations :
 - Ligue de Protection des Oiseaux
 - Association des commerçants Gwenrann and co
 - Guérande Atlantique
 - Le Club photo
 - Comité des fêtes et commerçants et artisans de La Madeleine
 - Les Amis de Guérande

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

27 – Désignation des membres élus au Conseil d'exploitation de la régie des pompes funèbres

Les noms des candidats proposés sont :

- Liste Ensemble Guérande Avance : Jacques GUIHÉNEUF, Joseph GAULTIER, François FONTAINE, Anthony PEDRON
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire : Mercédès FORGE
- Liste Nouveau Souffle Pour Guérande : Charles de KERSABIEC

VOTE : 24 voix pour Jacques GUIHENEUF, Joseph GAULTIER, François FONTAINE, Anthony PEDRON - 4 voix pour Mercédès FORGE (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY) – 4 voix pour Charles DE KERSABIEC (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE)

Ont été élus :

- Jacques GUIHENEUF, Joseph GAULTIER, François FONTAINE, Anthony PEDRON, et Mercédès FORGE (au bénéfice de l'âge)

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

28 – Création des Commissions municipales à caractère permanent

Charles de KERSABIEC souhaite faire la déclaration suivante.

« Mes chers collègues

Vous l'avez constaté, la prime majoritaire accordée à l'équipe municipale arrivée en tête est considérable et ne reflète pas la stricte proportionnelle issue des urnes.

Certains s'en émeuvent mais personnellement je trouve cela tout à fait justifié car la conduite des affaires municipales nécessite une grande disponibilité et de multiples sollicitations, on vient de le voir avec toutes ces représentations. Pour autant la tentation de la majorité pourrait être grande d'oublier que les groupes minoritaires, ont aussi un rôle à jouer qui leur est assigné par la démocratie et reconnu par la République. C'est à ce titre mes chers collègues que je vous propose un amendement à la délibération n°28 pour permettre à la minorité, comme ce fut le cas au municipal précédent de disposer de 5 sièges (et non de 4 comme il est prévu désormais) pour que les deux groupes constitués de plusieurs membres puissent avoir au moins deux représentants dans chaque commission. Cela n'entrave en rien la prééminence majoritaire mais cela permet à chacun de jouer son rôle et chacun sait que ce sont dans les commissions que s'effectue la réalité du travail municipal ; n'ayons donc pas peur d'y faire entrer des idées différentes soit pour les adopter si elles sont bonnes soit pour les rejeter si elles semblent inadaptées je vous propose donc de modifier le paragraphe 4 comme suit :

- Il est également proposé de fixer à 15 le nombre de membres pour chaque commission
- 10 étant affectés à la majorité municipale
 - 5 à la minorité

Soit 2 au groupe VGES

- 2 au groupe Nouveau Souffle
- 1 au groupe de Guérande l'avenir en presqu'île

Je vous remercie ».

Monsieur le Maire indique que le nombre de représentants dans chaque Commission est un choix qu'il a fait ; il y a quinze membres pour que chaque groupe puisse être représenté dans ces Commissions. Cette définition du nombre de membres répond aux règles de la proportionnalité. Monsieur le Maire souhaite que les règles soient respectées et le nombre de représentants de chacune des listes dans les Commissions est bien proportionnel aux résultats du second tour des élections municipales. Ainsi, chacun sera représenté dans les Commissions mises en place.

Charles de KERSABIEC considère qu'il y a une régression par rapport au municipale précédent de la représentation de la minorité. Or dans le municipale précédent, les urnes avaient été davantage favorables au groupe majoritaire. Sans remettre en cause les artifices sur le calcul, il demande à la Majorité de justifier pourquoi la règle établie sous le municipale précédent est modifiée.

Monsieur le Maire estime qu'il n'a pas à se justifier et il souligne l'équilibre de représentation entre les différentes listes.

Selon François PAGEAU, il y a un flou dans ce que dit Charles de KERSABIEC qui semble laisser sous-entendre que la minorité avait été privilégiée sous le municipale précédent.

Charles de KERSABIEC rappelle que la liste VGES qui avait 3 élus avait 2 représentants dans les Commissions et donc 5 représentants de la minorité dans les Commissions, car la liste d'Hélène CHALLIER avait 3 représentants. Il souhaite que l'on reste à 10/5 plutôt que de passer à 11/4, ce qui ne remet pas en cause la prééminence du groupe majoritaire ; il ne comprend pas l'enjeu qu'il y a à changer la règle.

Xavier FOURNIER rappelle à Charles de KERSABIEC que sa liste n'a pas fait le même score que la liste Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ; si l'on suit la logique de Charles de KERSABIEC, il faudrait que la liste VGES soit mieux représentée dans les Commissions.

François PAGEAU dit ne pas s'opposer à ce que la liste de Charles de KERSABIEC puisse bénéficier de 2 sièges dans les Commissions si cela permet d'apaiser les choses.

Monsieur le Maire clôt le débat en disant vouloir s'en tenir à ce qui a été fixé.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET) – 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

Commissions municipales à caractère permanent :

- Commission démocratie locale et cadre de vie
- Commission aménagement du territoire, urbanisme
- Commission ressources humaines et finances
- Commission travaux, espaces verts et mobilités douces
- Commission environnement et vie économique
- Commission politique éducative
- Commission attractivité, communication et relations européennes
- Commission culture et patrimoine
- Commission jeunesse, sport, prévention santé

Composées de 15 membres :

11 élus de la liste Ensemble Guérande Avance

2 élus de la liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire
1 élu de la liste Nouveau Souffle pour Guérande
1 élu de la liste Guérande l'Avenir en Presqu'île

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

29 – Désignation de délégués à la Commission paritaire des marchés d'approvisionnement

Les noms des candidats proposés sont :

- Liste Ensemble Guérande Avance : Audrey PERDEREAU, Jacques GUIHÉNEUF, Isabelle MELLOUET, Florence PENOT-MARTINEAU, Joëlle URVOIS
- Liste Vivons Guérande Écologique et Solidaire : Gaëlle ESTAY
- Liste Nouveau Souffle Pour Guérande : Jean-Luc BAHOLET

VOTE : 25 voix pour Audrey PERDEREAU, Jacques GUIHÉNEUF, Isabelle MELLOUET, Florence PENOT-MARTINEAU et Joëlle URVOIS - 4 voix pour Gaëlle ESTAY (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY) – 4 voix pour Jean-Luc BAHOLET (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE)

Ont été élus :

- Audrey PERDEREAU, Jacques GUIHÉNEUF, Isabelle MELLOUET, Florence PENOT-MARTINEAU, Joëlle URVOIS, Gaëlle ESTAY et Jean-Luc BAHOLET

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

30 – Proposition de désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs - C.C.I.D

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Liste des commissaires titulaires :

1	Marie-Annick DURAND	Guérande	9	Vincent BELLIART	Guérande
2	Luc PORTET	Guérande	10	Claudine BOUCARD	Guérande
3	Jean Louis LORIN	Guérande	11	Jocelyne CHASSERIO	Guérande
4	Annick MAHÉ	Guérande	12	Arnaud DELEUZE	Guérande
5	Michel BABEL	Guérande	13	Yann DEPERRY	Guérande
6	Michel EVAIN	Guérande	14	Frédéric MICHÉ	Guérande
7	Bernard JOACHIM	Guérande	15	Marc FALQUERO	Guérande
8	Jean Bernard ROBERT	Guérande	16	Emmanuelle SOALHAT	Guérande

Liste de commissaires suppléants :

1	Chantal DEMY	Guérande	9	Marie-Odile DANIEL	Guérande
2	Jean Baptiste GESTIN	Guérande	10	Marie-Josèphe ROUSSEAU	Guérande
3	Jean Paul LEGENDRE	Guérande	11	Marie-Laure THOBIE	Guérande
4	Patrick VERNET	Guérande	12	Thérèse BREJOIN	Guérande
5	Marie-Line MOREAU	Guérande	13	Alain LEGENTIL	Guérande

6	Vincent RICORDEL	Guérande	14	Marc MENAGER	Guérande
7	Fabrice GUILLET	Guérande	15	Léonard DUVAL	Guérande
8	Pierre JACQUINANDI	Guérande	16	Jean GODEFROY	Guérande

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

31 – Indemnité de fonction des élus - Enveloppe indemnitaire globale de base

Charles de KERSABIEC a bien compris que la dotation baissait de façon globale mais il s'étonne que Monsieur le maire n'applique pas la baisse de 25% de façon homothétique à chacun de ceux qui bénéficient de cette indemnité au sein du conseil municipal. Il lui semble que la réduction a été modulée en fonction du rôle de chacun, puisque les conseillers municipaux arrivent à une diminution de 50 % par rapport au mandat précédent. Il lui aurait paru naturel d'appliquer cette réduction à l'ensemble des membres du Conseil, ce qui serait plus juste que cette modulation qui n'a pas été expliquée et dont on a du mal à voir la pertinence et le fondement.

Monsieur le Maire espérait un débat un peu plus élevé que celui-ci et que les données avaient été vérifiées par Monsieur de KERSABIEC avant d'avancer des points sur ce sujet. Monsieur le Maire rappelle que chacun est là avant tout par engagement et pour servir la population. Que l'indemnité devienne un sujet pourquoi pas, en tout cas ce n'est pas le sien ; Monsieur le Maire rappelle qu'il a fait le choix que chaque membre du Conseil Municipal puisse percevoir une indemnité ; pour certains, elle apparaît symbolique, mais ce n'était pas une obligation pour le Maire de la verser à chacun. En outre, le premier qui a fait un effort en ce qui concerne son indemnité, c'est bien le Maire. Alors, laisser insinuer que le Maire a fait des petits calculs, c'est malvenu, car les élus qui siégeaient sous le mandat précédent ont bien constaté la baisse pour le Maire, pour les adjoints, pour les conseillers subdélégués et pour les conseillers municipaux.

Catherine BAILHACHE estime que pour ce que représente le travail d'un adjoint, l'indemnité lui paraît bien faible et elle soutient la thèse de Charles de KERSABIEC.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est fait au mieux avec l'enveloppe dont il dispose. Sauf à ce que Catherine BAILHACHE souhaite que les conseillers municipaux n'aient pas d'indemnité, il serait alors possible d'augmenter l'indemnité des adjoints.

François PAGEAU souhaite faire l'intervention suivante qui va dans le sens de ce qui a déjà été dit par ses collègues Catherine BAILHACHE et Charles de KERSABIEC.

« Etre élu municipal nécessite de ne pas compter ses heures, si nous avons accepté cette mission, ce n'est évidemment pas pour des raisons financières, mais la somme qu'un conseiller municipal perçoit mensuellement, soit 92,50, ne nous semble pas usurpée. La baisse est sensible, aussi souhaitons-nous connaître, les tenants et aboutissants exacts de cette décision ainsi que les motifs qui ont participé à cette nouvelle clé de répartition peu équitable selon nous. Un élu conseiller municipal qui participe, comme cela va être le cas pour certains à 6 Commissions permanentes, siège aux instances CT et CHSCT, aux Commissions et instances du CCAS, comme cela a pu être mon cas, par exemple, lors du dernier municipale va toucher 53,67 euros bruts !

Lorsque l'on dit que les élus, excusez-moi l'expression, s'en mettent plein les poches, cela fait un peu sourire. Certes tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. A côté de cela, beaucoup d'argent public nous semble bien mal dépensé ou tout du moins inconsidérément si l'on se réfère par exemple aux tablettes très onéreuses qui ont été remises à tous les conseillers

communautaires de Cap Atlantique et qui représentent des dizaines de milliers d'euros. Le geste est certes sympathique, qui dirait le contraire, difficile de refuser un cadeau, mais comment peut-on, en ces temps de crise, jeter l'argent par les fenêtres ? Nous sommes bien loin de la sobriété à laquelle nous appelons de nos vœux. Certains vivent décidément dans des mondes parallèles. Quand allons-nous nous réveiller ! Nous souhaitons mettre ces deux sujets apparemment sans rapport entre eux, en perspective et qui posent le problème essentiel suivant : comment utiliser l'argent public de façon rationnelle et qui donne du sens à notre action ? ».

Charles de KERSABIEC précise que son intervention ne concernait pas les volumes mais le fait que l'on n'applique pas à chacun la diminution de 25 % ; c'est la seule question qui est posée.

Frédéric DUNET a bien compris le raisonnement de Charles de KERSABIEC mais comme le faisait remarquer Monsieur le Maire, le choix a été fait de laisser une indemnité, même symbolique, aux conseillers municipaux, même s'il n'y a aucune obligation de le faire. Comme le précisait Catherine BAILHACHE, le temps passé pour les adjoints, les conseillers subdélégués et que dire du Maire mobilisé à temps plein 7 jours sur 7, l'effort est important. Comme le disait François PAGEAU, les élus autour de la table ne sont pas là pour gagner de l'argent. Les dotations imposent de faire des choix même si la répartition peut être discutable. Selon lui, le fond de l'action ce ne sont pas les émoluments des élus du Conseil Municipal de Guérande. Ce qui nous rapproche ici c'est le travail et l'envie de porter un projet commun pour Guérande. Donc, à son sens les indemnités ne sont pas un sujet.

François PAGEAU insiste sur son souhait de remettre tout cela en perspective, ce que l'on fait de l'argent et comment on l'utilise ; il invite chacun à y réfléchir.

VOTE : Majorité - 4 Contre (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET, Catherine BAILHACHE) – 4 Abstentions (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY)

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

32 – Indemnité de fonction des élus – Majoration

Charles de KERSABIEC note que c'est une possibilité offerte aux communes mais cette disposition est totalement obsolète ; le siège du canton est une réminiscence du passé. Vis-à-vis de nos concitoyens, une indemnité que l'on prend dans leur poche, cela correspond à une sujétion, or il n'y a aucune sujétion, car nous sommes le chef-lieu d'un ancien canton. Donc, il propose d'annuler cette disposition et de ne pas en profiter car c'est certes une possibilité mais qui n'a pas lieu d'être car elle ne correspond à aucune sujétion.

Frédéric DUNET ne comprend pas la position de Charles de KERSABIEC, car d'un côté, il estime que les indemnités ne sont pas assez élevées et de l'autre il ne souhaite pas que l'on bénéficie de la mesure qui permet de les majorer. C'est la critique pour la critique. Cette faculté avait déjà été utilisée sous le municipe précédent. Frédéric DUNET est étonné de cette ligne de conduite.

Charles de KERSABIEC dit s'être sans doute mal exprimé ; selon lui et il le redit pour la troisième fois, ce n'est pas une question de volume ; il faut que cela soit lisible pour nos concitoyens. Il

aurait préféré un mode de calcul différent. Il n'y a pas de sujétion du fait que Guérande soit siège d'un canton.

VOTE : Majorité - 3 Contre (Charles de KERSABIEC, Sylvie COSTES, Jean-Luc BAHOLET) - 5 Abstentions (François PAGEAU, Mercédès FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY, Catherine BAILHACHE)

Après avoir épuisé l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'un tableau récapitulatif des décisions prises par délégation du Conseil municipal leur a été remis. Figurent dans ce tableau les jugements du tribunal administratif de Nantes rendus le 30 juin 2020, concernant les recours contre le plan local d'urbanisme approuvé en 2017. Il souhaite donner une information sur ces différents recours.

9 recours ont été formés contre le P.L.U. (+ 3 associés).

À l'exception du recours de l'association de Défense des Propriétaires Fonciers de Guérande, ils ont tous été déposés afin de défendre des intérêts particuliers (demande de constructibilité).

Recours individuels

Sur les 11 recours de particuliers :

- 6 ont été rejetés par le tribunal (O.A.P. de Versailles, Villeneuve, Bissin, Leveno)
- 5 parcelles voient leur zonage annulé à leur demande (Mouzac, Careil, Bezans)
Les zonages agricoles et naturels qui sont annulés avaient été décidés en application des dispositions de la loi littoral et sur demande de l'État pour certains d'entre eux.

Recours de l'association et de quelques particuliers (essentiellement riverains de l'O.A.P. de Versailles)

Dans sa requête l'association a remis en cause de nombreux points du P.L.U. :

- O.A.P. Versailles : les logements créés concurrenceraient ceux prévus en hyper-centre, le projet compromet la requalification de l'entrée de ville, les circulations sont inadaptées, surdensité de l'O.A.P. et contenu de l'O.A.P. trop précis
- O.A.P. Progalais / Paradis : création de liaisons douces en contradiction avec le droit de propriété, densité trop forte, atteinte à une entreprise installée dans l'O.A.P., travaux imposés à des propriétaires afin qu'ils puissent construire sur leurs terrains
- O.A.P. chemin des Gabelous, secteur faubourg Saint-Armel : classement en 1AU au lieu du UA précédemment alors que les deux secteurs peuvent fonctionner indépendamment
- O.A.P. La Madeleine : conteste le fait que l'O.A.P. impose la démolition du hangar
- O.A.P. Saillé : méconnaissance de la loi littoral et du S.Co.T., densité trop forte, proximité avec une zone Natura 2000, aléa submersion marine, opposition à l'aire de stationnement en raison du caractère naturel du site

- Calendrier des O.A.P. : ouverture à l'urbanisation de certaines O.A.P. conditionnée à l'avancement de l'urbanisation du secteur de Maison Neuve, ce qui favorise Maison Neuve
- Classement partiel en N de la parcelle BP 131 - Careil : zonage constructible demandé

Tous ces recours ont été rejetés.

Seuls deux moyens soulevés par l'association ont été retenus par le tribunal :

- O.A.P. de Saillé :
 - annulation du zonage 1AUB de plusieurs parcelles
 - annulation du projet d'aire de stationnement (Nf)
- Classement en Nh des parcelles BN 245 & 246 - chemin de la Nantaise (qui était une demande de l'État)

Financièrement, la Ville est condamnée à verser des frais irrépétibles dans 4 dossiers, pour un total de 5 250 euros. Les frais d'avocats seront couverts par la protection juridique de la Ville.

Étant donné la superficie et la complexité du territoire communal, l'annulation du zonage de 6 parcelles et d'une O.A.P. est plutôt un bon bilan ; d'autant plus :

- que le parti pris d'aménagement de la Ville a été confirmé par le tribunal :
- qu'il n'y a pas de remise en cause du déroulement de la procédure

Chacune des parties dispose d'un délai de deux mois pour interjeter appel. La Ville va faire le point avec son avocat.

Catherine BAILHACHE souhaite préciser que, dans la liste donnée par Monsieur le Maire, l'OAP n°8 a été retirée du dossier. Elle ajoute que lorsqu'elle est allée au tribunal administratif, il a été clairement marqué un étonnement du juge par rapport au nombre de dossiers présentés qui montrait que les procédures de concertation qui auraient dû être mises en place n'avaient pas abouties. D'après le juge, un certain nombre de dossiers auraient dû aboutir en concertation avec les services.

Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'elle n'a pas à interpréter les propos du juge, et que lui a un retour des services présents à l'audience quelque peu différent de celui de Catherine BAILHACHE.

François PAGEAU demande quand seront constituées les Commissions permanentes.

Monsieur le Maire lui répond que la constitution des Commissions sera faite ultérieurement en lien avec toutes les composantes du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire clôt la séance à 11h15 en souhaitant à tous une belle journée et une belle fin de week-end.

=====